

GT DEMOCRATIE : INITIALISATION

Lors de la réunion de mise en place, nous avons d'abord commencé par faire un état des lieux de la démocratie au sein de l'AGL, nous avons pu identifier plusieurs composantes, à savoir les conseillers et conseillères, le Comité, les commissions ainsi que le Conseil en lui-même qui fait le lien. A cela, nous pouvons également ajouter la communauté étudiante dans son ensemble pour laquelle nous nous engageons. Il a été soulevé divers défauts, premièrement le poids du comité assez conséquent, la circulation d'informations qui n'est pas toujours optimale envers le Conseil ainsi que le manque de co-construction des projets avec celui-ci. La durée des Conseil ainsi que le contenu pas toujours attractif a aussi été pointé comme étant un élément pouvant décourager certaines personnes. Ces différents points seront donc tant de sujets à traiter par le GT.

Concernant son fonctionnement, le GT travaillera de manière similaire à une commission sans pour autant en être une. Ses différents rôles seront d'observer tout ce qui se déroule dans l'AGL de manière générale et de se réunir de manière assez régulière afin d'identifier les problématiques pouvant y survenir mais également de réfléchir à des solutions, un rapport contenant ces réflexions sera apporté en Conseil afin de pouvoir en discuter. Il va sans dire qu'une collaboration avec le Conseil, le Comité, la Présidence du Conseil et la Comelec sera grandement nécessaire. Aucune décision ne sera prise par le GT, si décision il doit y avoir, elle sera prise par les différentes composantes mentionnées précédemment. Il suppléera la Présidence du Conseil dans son rôle de garant de la démocratie à l'AGL ainsi qu'au maintien de la transparence envers chacun de ses membres.

Le GT fonctionnera de manière indépendante, sera ouvert à toutes personnes appartenant à la communauté étudiante de l'UCLouvain et sera présidé par un.e responsable. Cette responsable sera une personne élue par le Conseil. Il paraît nécessaire que cette personne ne souffre d'aucun conflit d'intérêt, c'est pourquoi certaines restrictions seront appliquées concernant la candidature à cette responsabilité, pour pouvoir y prétendre, il ne faudra être ni membre du Comité ni membre de la Présidence du Conseil, il ne faudra pas non plus avoir fait partie du Comité de l'année précédente, être membre de la délégation ORC ou être membre d'un ORC.

Au niveau de la mise en place, ce document sera présenté lors du Conseil du 4 mars 2020 et l'approbation de celui-ci constituera en l'approbation de la mise en place du GT. Celui-ci entrera dans une phase de test avant d'être inscrit (ou non) dans les différents règlements. Pour le choix de son nom, ce GT nous appartenant à toutes et tous nous déciderons ensemble avec le Conseil après approbation.